

**Mémoire adressé au Bureau des audiences publiques en
environnement**

le 31 mars 2011

Projet éolien de St-Valentin

Par: Chantal Éthier

St-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Québec

Projet éolien de St-Valentin

Je m'intéresse à ce projet car je réside à environ 4 à 5 kilomètres des installations d'éoliennes projetées. Je crains vivement les inconvénients qu'il pourrait entraîner sur la dépréciation immobilière de notre propriété. De plus, je suis totalement solidaire des gens habitant à proximité de ces installations qui craignent pour leur santé et leur qualité de vie.

Concernant la dépréciation immobilière, des études confirment mes doutes: au Wisconsin, "Appraisal Group One" parle d'une perte de valeur de 24 à 43% engendrée par la présence d'éoliennes industrielles. Selon le Groupe Sutton, une étude réalisée en Ontario par M. Chris Luxemberger, les résidences situées à l'intérieur de la zone éolienne se sont vendues en moyenne 48 000\$ de moins. De plus, 60 % des évaluateurs consultés considèrent que la valeur des propriétés diminue quand un parc éolien est visible des résidences...

En ce qui à trait à la santé, l'existence inquiétante du "Syndrome éolien", faisant état de divers problèmes de santé directement reliés à la présence d'éoliennes, a été démontré dans une étude effectuée par le docteur Nina Pierpon de Malone en juillet 2010. Deux autres médecins (Angleterre et Australie) ont corroboré l'existence de ce syndrome dans des études similaires. Selon eux, une distance séparatrice de 2 km devrait être respectée.

Pour toutes ces raisons, et il y en a bien d'autres, je considère que ce projet est inacceptable dans notre région. N'existe-il pas dans le vaste Québec des régions inhabitées qui pourraient accueillir un tel projet sans générer toutes ces inquiétudes et conséquences bien réelles? Cette alternative me semble être une solution à considérer.

Merci de votre attention.